

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **30 janvier 2026** à 20h00 selon convocation en date du **26 janvier 2026**

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et TRONCHE

Délibération N°2026-005 : Avance sur la subvention de fonctionnement du budget CCAS-MARPA

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le budget annexe du CCAS concernant la MARPA connaît des difficultés récurrentes de trésorerie compte tenu notamment du retard dans le traitement du dossier d'exonération de charges et donc dans le remboursement prévu de la part de l'URSAFF ;

Il rappelle à l'Assemblée que la subvention versée en 2025 à ce budget s'élevait à 105 000 euros. Afin de remédier à ces difficultés et de permettre le paiement des fournisseurs et des salaires il demande à l'Assemblée de bien vouloir, avant le vote du budget et la détermination du montant de la subvention annuelle, verser la somme de 5 000 euros mensuellement au budget de la MARPA.

Après en avoir délibéré les membres de l'Assemblée :

- Acceptent de verser 5 000 euros mensuellement au budget de la Marpa sous forme d'une avance sur subvention
- Disent que cette dépense sera imputée au compte 657363.

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 30 janvier 2026.
Au registre sont les signatures

Membres	12
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04/02/2026
Berger Levraud
ID : 019-211911300-20260130-DCM2026005-DE

